
Arrêté n° 2026-DAJA-094**Le Président du Conseil départemental**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 0526-758 en date du 17 juin 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 078 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Alexandre Bernusset, Directeur général des services ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA- 093 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats ;

- A R R Ê T E -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA- 093 du 03 juillet 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats est complété ainsi qu'il suit :

Direction du Patrimoine Immobilier

1. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats, délégation de signature est accordée à **Monsieur Laurent Josse**, Directeur du Patrimoine immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;

**Nous contacter**Conseil départemental des Hauts-de-Seine
92731 Nanterre Cedex • Tél : 0 806 00 00 92www.hauts-de-seine.frAccusé de réception en préfecture
092-229200306-20260703-2026-DAJA-094-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026 92000 Nanterre
Date de réception préfecture : 07/07/2026

- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements financiers supérieurs à 90 000 € hors taxes, à l'exception de la signature des actes concernant l'acquisition et la cession de biens ou de droits immobiliers relevant de la gestion du patrimoine et des procédures d'expropriation menées par le Département des Hauts-de-Seine, pour lesquels le seuil est porté à 190 000 € hors taxes.

2. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, patrimoine et partenariats, et de Monsieur Laurent Josse, Directeur du Patrimoine immobilier, délégation de signature est accordée à **Madame Alix Petit**, adjointe au Directeur du Patrimoine immobilier, à effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements financiers supérieurs à 90 000 € hors taxes, à l'exception de la signature des actes concernant l'acquisition et la cession de biens ou de droits immobiliers relevant de la gestion du patrimoine et des procédures d'expropriation menées par le Département des Hauts-de-Seine pour lesquels le seuil est porté à 190 000 € hors taxes.

3. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent Chardon, Directeur général adjoint, responsable du Pôle Logement, Patrimoine et Partenariats, de Monsieur Laurent Josse, Directeur du Patrimoine immobilier, et de Madame Alix Petit, adjointe au Directeur du Patrimoine immobilier, délégation de signature est accordée **aux agents désignés ci-après**, à l'effet de signer les documents suivants, dans la limite de leurs attributions :

Personnel

- décisions concernant les congés (à l'exception des congés bonifiés) et autorisations d'absence ;

Budget

- certificats administratifs ;
- engagements inférieurs ou égaux à 10 000 € hors taxes ;

Autres

- documents cadastraux (notamment les plans de bornage, documents d'arpentage, divisions parcellaires) ;
- significations et notifications d'actes notamment dans le cadre des procédures d'expropriation dont le Département est destinataire ;
- saisines de la Direction nationale des interventions domaniales.

3.1. Mission stratégie patrimoniale

- **Madame Magali Quesnel**, responsable de la mission stratégie patrimoniale

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-094-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026

3.2. Service Acquisition Projets Routiers et Tramways

- **Madame Anne Rcaud**, cheffe du service acquisition projets routiers et tramways,
- **Madame Béatrice Bayle-Belloc**, adjointe à la cheffe du service acquisition projets routiers et tramways, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service.

3.3. Service immobilier et locatif

- **Monsieur Philippe Berthe**, chef du service immobilier et locatif,
- **Madame Alexandra Bourel de La Roncière**, adjointe au chef du service immobilier et locatif, en cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.


Georges Siffredi

Pour ampliation

Nicolas Aurières


Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil – BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise Cedex.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260703-2026-DAJA-094-AI
Date de télétransmission : 07/07/2026
Date de réception préfecture : 07/07/2026